

Mairie de SAINT-LOUP-DU-GAST  
2 Place de la Mairie  
53300 SAINT-LOUP-DU-GAST

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### ***Séance du 26 Janvier 2021 à 19 h 30***

Présents: MM. BARBÉ, CHATELLIER, GUILLOUX, FOURRÉ, MMES MESNARD, KACOU, LE RAI-JOUSSE, M. POCHEZ, MMES CHARRIER, DURAND-MAIGNAN

Absent: M. DOS SANTOS excusé.

Secrétaire: M. POCHEZ .

#### **PRIME COVID 19 AGENTS COMMUNAUX**

Le conseil décide d'instaurer une prime exceptionnelle d'un montant maximal de 200 euros en faveur des agents communaux mobilisés pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de la COVID-19.

Le maire fixera par arrêté à titre individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle.

#### **CCBM : TRANSFERT DE LA COMPETENCE AOM**

Le conseil, après s'être fait expliquer le dossier par le maire, valide le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » (AOM) au bénéfice de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

#### **VENTE IMMEUBLE RUE DE LA GARE**

Le conseil municipal, après en avoir débattu, considérant le montant très important d'un projet de réhabilitation qu'aurait pu envisager la commune, a décidé à l'unanimité des membres présents, de mettre en vente l'immeuble situé au 1 rue de la Gare à un prix net vendeur de 45.000 euros.

Le maire est chargé de l'exécution de cette décision.

#### **CCBM : ACHAT GROUPÉ DE RAMETTES PAPIER A4 – CONSTITUTION GROUPEMENT**

Comme lors de la mandature précédente, le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes d'achat de ramettes papier A4 blanc avec la Communauté de Communes du Bocage Mayennais et les communes souhaitant intégrer la démarche.

#### **MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Le conseil décide de mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui remplacera les primes et indemnités versées aux agents à ce jour. L'élaboration du nouveau régime indemnitaire avec l'instauration de critères et de plafonds d'attribution a été validée par le conseil.

L'avis du comité technique placé auprès du CDG 53 va être sollicité pour la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire au printemps de cette année.

Pour extrait conforme.  
En Mairie le 28 Janvier 2021

**Le Maire,**  
**Marcel BARBÉ**